

Faire progresser
quotidiennement nos
élèves dans une
ambiance chaleureuse,
plaisante et rassurante.

MISSION



ÉCOLE
BRUYÈRE
SAINT-CHARLES

www.bsc.csd.c.qc.ca

VISION

Un milieu de vie
inspirant où chacun
trouve sa place, s'y
accomplit et rayonne.

NOS VALEURS

RESPECT

« Valoriser les comportements pacifiques, lutter contre l'intimidation et la violence puis favoriser une saine communication entre tous les acteurs internes et externes de nos deux pavillons. Écouter les autres et comprendre leurs décisions. Développer des liens de confiance durables entre nos élèves ainsi qu'avec les membres du personnel, les parents et la communauté ».

BIENVEILLANCE

« Aider les autres quand ils en ont besoin et souligner leurs bons coups. Permettre à nos élèves de développer leur potentiel tout en respectant les besoins et les capacités de chacun. »

COLLABORATION

« Partager, participer et s'entraider pour la réalisation de nos objectifs. Développer une intelligence collective en poursuivant un but commun, la RÉUSSITE de tous, ainsi que l'atteinte de notre plein potentiel ».

BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

Jean-François Lussier

Directeur

Lucie Boisvert

Directrice adjointe

GUIDE POUR LES PARENTS 2022-2023

HORAIRE DE L'ÉCOLE

	Bruyère	Saint-Charles
Arrivée sur la cour - début de la surveillance du matin	7 h 30	7 h 30
Entrée des élèves	7 h 45	7 h 45
Sortie pour le dîner	11 h 15	11 h 15
Retour sur la cour – début de la surveillance pour les élèves	12 h 20	12 h 20
Entrée à l'intérieur	12 h 30	12 h 30
Sortie des élèves en fin de journée	14 h 55	14 h 55
Fin de la surveillance	15 h 15	15 h 08

RETARDS

Après 7h45, les élèves en retard doivent obligatoirement s'identifier au secrétariat par la porte principale. Toutes les portes de l'école sont barrées par mesure de sécurité.

ABSENCES DE L'ÉLÈVE

Le parent doit communiquer avec le secrétariat de l'école le plus tôt possible afin d'informer de l'absence de son enfant. Il est également possible de prévenir à l'avance lorsqu'il a un rendez-vous.

Pavillon Saint-Charles : 819 474-0702, poste 7760 Pavillon Bruyère : 819 474-0701, poste 7750

SERVICE DE GARDE

Si votre enfant est inscrit au service de garde en début de journée, le midi ou en fin de journée, vous devez informer rapidement de son absence.

Pavillon Saint-Charles : 819 474-0702, poste 7765 Pavillon Bruyère : 819 474-0701, poste 7755

Si vous autorisez votre enfant à sortir sur l'heure du dîner, vous devez obligatoirement lui signer une autorisation de sortie en indiquant son nom et la date.

DÉBARCADÈRE DES ÉLÈVES - STATIONNEMENT

Nous vous demandons de respecter les panneaux de signalisation pour le stationnement. Soyez vigilants lorsque vous circulez et surveillez les voitures stationnées de nos voisins.

FERMETURE D'ÉCOLE – CONDITIONS CLIMATIQUES

Les fermetures d'école sont annoncées au plus tard vers 6h30 par la radio locale. Vous trouverez également l'information sur le site Internet du Centre de services scolaire des Chênes (www.cssdeschenes.gouv.qc.ca).

GUIDE POUR LES PARENTS

2022-2023

TRANSPORT SCOLAIRE

À la rentrée scolaire, les élèves reçoivent les règles du transport scolaire et doivent s'y conformer pour des raisons de sécurité. Toutes les informations au sujet du transport sont disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire des Chênes sous la rubrique préscolaire primaire / Services /transport scolaire. Vous pouvez également demander les formulaires au secrétariat de l'école.

ÉVACUATION ET CONFINEMENT

En cas d'urgence, un plan d'évacuation et/ou de confinement est prévu pour l'école. Des exercices d'évacuation sont prévus chaque année.

VISITE À L'ÉCOLE

Nous vous demandons de prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un membre du personnel. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur ne peut circuler dans l'école sans s'identifier au secrétariat et demander l'autorisation.

DÉPART DE L'ÉCOLE – MALADIE OU MOTIF IMPORTANT

Si un élève doit quitter l'école parce qu'il est malade ou pour un autre motif important, nous communiquerons d'abord avec les répondants. Si nous n'avons pas de réponse, nous contacterons la personne désignée comme contact d'urgence.

MÉDICAMENTS

Uniquement les médicaments prescrits peuvent être administrés à l'école. Vous devez avoir rempli le formulaire disponible au secrétariat ou via l'enseignant(e). Vous devez fournir un contenant sur lequel l'étiquette de la pharmacie est apposée. Pour les médicaments administrés sur une base régulière, vous devez vous adresser au service de garde.

PREMIERS SOINS

Responsabilités de l'école :

- Administrer les premiers soins aux élèves victimes de malaises ou d'accidents mineurs;
- Faciliter l'intervention rapide des spécialistes de la santé;
- Communiquer avec les parents pour les informer des faits;
- Assurer le transport de l'élève victime d'accident grave vers un centre hospitalier (coûts défrayés par les parents);
- La personne en responsabilité lors de l'accident rédige un rapport des événements.

Responsabilités des parents :

- Les parents ou tuteurs sont responsables de remplir la fiche santé;
- Les parents ou tuteurs gardent à la maison les élèves fiévreux et/ou malades.

GUIDE POUR LES PARENTS

2022-2023

SOUTIEN COMPORTEMENT POSITIF

LES FONDEMENTS DU SYSTÈME

Les membres du personnel de l'école Bruyère Saint-Charles reconnaissent l'importance de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs des élèves. Cette approche favorise un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous nos élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du système de Soutien au Comportement Positif (SCP) depuis septembre 2016. Les fondements de ce système s'appuient sur la recherche et constituent une approche réussie dans plusieurs écoles. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant nos élèves à faire de bons choix.

Toutes les attentes comportementales en lien avec les valeurs de l'école, sont enseignées explicitement aux élèves. Le système de renforcement mis en place permet la responsabilisation progressive de l'élève. Notre but ultime vise le développement de la motivation intrinsèque qui favorise ensuite le transfert des habiletés enseignées dans la vie de tous les jours.

Les différentes composantes du SCP seront présentées aux parents après le début de l'année scolaire.



GUIDE POUR LES PARENTS

2022-2023

SOUTIEN COMPORTEMENT POSITIF

SYSTÈME DE RENFORCEMENT DES COMPORTEMENTS

Pour souligner les bons comportements, les membres du personnel félicitent nos élèves de leurs bons comportements. Un système de récompense a été établi pour renforcer davantage leurs efforts.

- *Lorsqu'un élève aura accumulé suffisamment de récompenses, son titulaire lui permettra d'obtenir un*

PRIVILÈGE INDIVIDUEL

- *Lorsqu'un groupe aura accumulé un certain nombre de privilèges individuels tous les élèves de la classe pourront vivre une*

CÉLÉBRATION DE CLASSE

- *Lorsque les classes auront réalisé l'objectif fixé du nombre de célébrations de classe, tous nos élèves pourront bénéficier d'une*

CÉLÉBRATION ÉCOLE!



SOUTIEN COMPORTEMENT POSITIF

ATTENTES COMPORTEMENTALES : MATRICE DES COMPORTEMENTS

	Locaux		Corridors et escaliers	Toilettes	Dîner	Gymnase	Service de garde	Extérieur EN TOUT TEMPS	Sortie et Autobus
	Classes	Biblio							
Bienveillance	Aider les autres quand ils en ont besoin et souligner leurs bons coups. Je respecte les besoins et les capacités de chacun.								
Respect	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. Je respecte les autres. Je respecte les consignes de l'adulte. J'adopte une position d'écoute lorsque demandé.	Je circule en marchant. Je chuchote lorsque je dois communiquer. Je respecte l'espace des autres.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je chuchote lorsque je dois communiquer J'actionne la chasse d'eau.	Je parle à voix basse. Je respecte les consignes des éducatrices.	Je fais preuve d'esprit sportif. J'inclus les autres. Je respecte les consignes de l'éducateur.	Je participe activement à l'activité que j'ai choisie. Je respecte les consignes des éducatrices.	Je participe au jeu que j'ai choisi. Je respecte les règles du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif et j'accepte les autres dans mes jeux.	Je respecte les autres. Je respecte les consignes de l'adulte.	
Collaboration	J'ai tout mon matériel. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école. Je m'applique dans mon travail. Je remets mes travaux et signatures à temps.	Je circule en gardant la droite. Je place mes effets personnels de façon ordonnée.	Je vais aux toilettes sans perdre de temps et au moment déterminé. Je lave mes mains en évitant le gaspillage. Je garde l'endroit propre.	Je reste assis à ma place jusqu'au signal. Je garde mon milieu propre.	Je respecte le code vestimentaire de l'école Je passe au vestiaire rapidement et en silence. J'utilise et range le matériel de façon adéquate.	J'utilise et range le matériel de façon adéquate. Je m'assure d'avoir tous mes effets personnels. Je signale ma présence et mon départ à l'éducatrice.	Je joue de façon sécuritaire. Je rapporte le matériel après les récréations. Je cesse de jouer à la cloche et je me dirige calmement à mon rang.	Je me dirige directement vers l'endroit qui m'est désigné. Je circule en marchant.	

GUIDE POUR LES PARENTS 2022-2023

CODE VESTIMENTAIRE

COUVRE-CHEF



- On enlève son couvre-chef à son crochet



- Logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle

CHANDAIL / CAMISOLE / BLOUSE / CHEMISE



- En position droite (les bras de chaque côté du corps) on ne doit pas voir la peau du ventre et/ou du dos. (Exemple: le "crop top"), sinon, on doit porter une camisole en dessous
- Tissu opaque (si transparent, port d'une camisole en dessous)



- Les décolletés et les chandails à dos ouverts
- Logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle
- Les bretelles spaghetti (2 doigts de largeur minimum)

PANTALON / SHORT / JUPE



- Short, jupe short et robe (cuissards) à mi-cuisse
- Doit cacher les sous-vêtements et les fesses
- Jeans/ pantalons troués à partir du genou en descendant, sinon, on doit porter un leggings en dessous



- Jeans/pantalons troués/déchirés en haut du genou (cuisses/fesses)

CHAUSSURES



- Sandales avec soutien à la cheville
- Espadrilles
- Bottes/ bottines/ bottillons



- "Gougounes" ou "Flip-flops"
- Talons hauts (1" 1/2 et +)

BIJOUX



- Une montre
- Une chaînette (près du cou)



- Éviter ce qui est accrochant (ex: grands anneaux aux oreilles, longues chaînes)
- Montre qui photographie, enregistre et permet l'accès à des jeux (de type montre vTech)

GUIDE POUR LES PARENTS 2022-2023

INTIMIDATION

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Médias sociaux :

Veuillez noter que les plateformes telles Facebook, Twitter, Tik Tok, Instagram etc. recommandent que les utilisateurs soient âgés d'au moins 13 ans.

Informations supplémentaires :

Voir le guide à l'intention des parents « *L'intimidation : la prévenir et la traiter!* »

<https://www.cssdeschenes.gouv.qc.ca/documents/jeminforme/Intimidation-Prevention.pdf>

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- Les sanctions disciplinaires, exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- La direction de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- La direction de l'école avise les parents, qu'en cas de récidive, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande d'une direction de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.

ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Comme élève, je m'engage à respecter les ATTENTES COMPORTEMENTALES, INCLUANT LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE et d'assumer mes responsabilités d'élève.

Signature de l'élève

Date

Comme autorité parentale, J'AI PRIS CONNAISSANCE DES ATTENTES COMPORTEMENTALES, j'appuie toutes les conséquences associées aux manquements de ces règles ET JE M'ENGAGE À DÉNONCER tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi à l'école.

Signature d'un représentant de l'autorité parentale

Date

